

Plantons des arbres têtards en Avesnois!

APPEL A CANDIDATURE

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable, GRTgaz encourage les initiatives menées par les Parcs naturels régionaux en faveur de la biodiversité. En 2013, grâce à son soutien financier, GRTgaz a permis au Parc naturel régional de l'Avesnois de mener une étude sur la richesse écologique de l'arbre têtard, figure emblématique du paysage Avesnois. Après six mois d'inventaires et d'analyses, cette étude a permis d'améliorer la connaissance naturaliste et de publier une plaquette d'information, confirmant toute l'importance écologique de ce patrimoine arboré.

En 2015, le Parc et GRTgaz ont souhaité prolonger ce travail partenarial, en vue notamment de procéder à une action de plantation d'arbres têtards, sur les communes du territoire concernées par les installations de gaz (postes ou canalisations).

Votre commune est concernée par une installation GRTgaz et vous souhaitez planter des arbres têtards, vous pouvez déposer une demande à travers le présent formulaire.

INFO

Le taux de financement de GRTgaz est fixé à 85% du montant des plantations. Une participation financière du demandeur (commune, agriculteur ou particulier) est demandée à hauteur de 15% du coût, soit 5 à 20€ par arbre selon le mode de réalisation des travaux (par entreprise ou chantier participatif), et la nécessité ou non de poser une protection contre les bovins.

Le nombre minimum d'arbres à l'échelle de la commune est fixé à 10.

Les plantations seront réalisées durant l'hiver 2015-2016.

Compte tenu de l'enveloppe budgétaire limitée, le choix des communes retenues sera déterminé après examen des dossiers déposés, par GRTgaz et le Parc naturel régional de l'Avesnois.

A travers une convention, les bénéficiaires de l'aide devront s'engager à entretenir les arbres plantés conformément aux conseils techniques du Parc.



I - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

Nom du demandeur :

Nom du responsable du projet :

Statut :

Collectivité Exploitant agricole Propriétaire privé Association

Adresse du demandeur :

Commune : Code postal :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :



II - PRESENTATION DU PROJET :

A. Localisation :

Le(s) projet(s) sera (ont) localisé(s) sur un plan au 1/2000ème à joindre au dossier

Commune(s) : Adresse du terrain :

Parcelles cadastrales :

B. Présentation succincte du projet :

.....
.....
.....
.....

Nombre total d'arbres têtards envisagé :

Pour information, la distance de plantation entre chaque arbre est fixée à 10 mètres.

Essence(s) choisie(s) pour la plantation :

- Charme commun Saule blanc Erable champêtre

III - DESCRIPTION INITIALE DU SITE (Des photos peuvent être joint au dossier) :

A. Statut de la parcelle :

- Propriété Fermage Incluse dans une MAET

Si la parcelle n'est pas en propriété, un accord écrit du propriétaire de la parcelle sera demandé.

B. Nature de la parcelle :

- Culture Prairie temporaire Prairie permanente Friche herbacée

Autre (préciser) :

Si la parcelle est pâturée par des animaux (bovin, équin, caprin...), veuillez cocher la case.

C. Topographie du terrain concerné :

- Plat Pente (Faible / Forte) Micro-relief (buttes, dépressions)

Envoi du dossier :

Parc naturel régional de l'Avesnois
Grange Dîmière - 4 cour de l'Abbaye - BP11203
59550 MAROILLES

Contact et information :

Perrine ARFAUX - Michaël LESEINE
Parc naturel régional de l'Avesnois
Annexe de la Maison du Parc - Centre Cernay
59530 LE QUESNOY
Tél. 03/27/14/90/80
Courriel : perrine.arfaux@parc-naturel-avesnois.com
michael.leseine@parc-naturel-avesnois.com

